

Avec la participation active de l'Autorité de Contrôle Administratif, l'Égypte enregistre des succès dans la lutte contre la traite des êtres humains



L'Ambassadrice Naela Gabr

Président du Comité national de coordination pour la lutte contre l'immigration clandestine et la traite des êtres humains

Le monde est confronté à la menace du crime organisé transnational, qui se manifeste sous la forme du trafic d'êtres humains. Il s'agit d'une forme moderne d'esclavage. Ce crime repose essentiellement sur l'exploitation par une partie forte d'une partie faible, cette dernière se trouvant dans une situation de grande détresse.... Ce commerce génère des profits considérables pour ses auteurs, devenant ainsi le troisième plus grand commerce illégal lucratif après le trafic d'armes et de drogues. C'est pourquoi il est devenu l'un des crimes les plus répandus et les plus dangereux au niveau international. Les crises économiques mondiales, le déclenchement de guerres et de conflits dans de nombreuses régions contribuent à la croissance de ce crime. En effet, la pauvreté, les inégalités des chances, le besoin et la détresse constituent tous un terrain fertile pour le développement de ce crime.

Sans aucun doute, la croissance de ce crime est également étroitement liée à la propagation de la corruption. L'Égypte, consciente de la gravité de la traite des êtres humains, a adopté une vision globale de la lutte contre la traite des êtres humains et l'émigration clandestine. Elle a mis l'accent sur la dimension pénale et la protection des droits de l'Homme, et a adhéré tôt à toutes les conventions internationales pertinentes, telles que la Convention de la lutte contre l'esclavage, la convention internationale du travail no 29 sur le travail forcé ou obligatoire de 1930, la Convention sur la répression de la traite des personnes et de l'exploitation de la prostitution d'autrui de 1949, la Convention de l'enfant et le protocole facultatif annexé sur la vente et la prostitution des enfants aussi bien que leur exploitation dans des matériels pornographiques de 2000, la Convention de la suppression de toute forme de distinction contre la femme de 1979.

Elle a renforcé ses engagements en adhérant précocement aux instruments internationaux pertinents, notamment la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée en 2000 et les protocoles qui y sont annexés, en particulier ceux visant à prévenir et à réprimer la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, et à lutter contre le trafic de migrants par voie terrestre, maritime et aérienne, dans une perspective axée sur la promotion et la protection des droits de l'Homme de tous les citoyens sur son territoire, égyptiens et étrangers, de manière égale.

L'Égypte a veillé à établir un mécanisme institutionnel pour renforcer la coordination entre les entités nationales impliquées dans la lutte contre ce crime. Ainsi, en 2007, un comité national ministériel a été créé pour élaborer la loi numéro 64 pour l'année 2010 sur la lutte contre la traite des êtres humains, qui est l'une des premières lois adoptées dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

La loi vise à combattre ce crime, à fournir un élément dissuasif aux criminels et à garantir la protection des victimes. La loi n'a pas négligé le lien interdépendant entre ce crime et la corruption, renforçant ainsi les sanctions à l'encontre des auteurs du crime, notamment si le coupable est un fonctionnaire public ou chargé d'un service public et a commis son crime en exploitant sa fonction ou le service public.

Depuis sa création, le Comité s'est efforcé de construire un cadre stratégique intégré reflétant la vision de l'État égyptien dans la lutte contre ces deux crimes, et aligné sur les plans de développement de l'État, couvrant les quatre axes internationalement reconnus de lutte contre la criminalité : la prévention, la poursuite judiciaire, la protection et le partenariat. Il repose principalement sur le respect de la primauté du droit et des principes et normes des droits de l'Homme.

Dans ce contexte, le Comité a adopté la Stratégie nationale de lutte contre l'émigration clandestine 2016-2026, pour laquelle nous finalisons actuellement le troisième plan d'action couvrant la période 2021-2023. Elle a également adopté des stratégies successives de lutte contre la traite des êtres humains, avec le lancement en septembre 2022 de la troisième stratégie de lutte contre la traite

des êtres humains 2022-2026.

La Stratégie nationale de lutte contre l'émigration clandestine vise à protéger les catégories les plus vulnérables à l'exploitation par les passeurs, notamment les jeunes, les enfants non accompagnés, leurs familles et les migrants en situation irrégulière en Égypte. Elle vise également à dissuader et à punir les passeurs et les trafiquants d'émigrés par des mesures et des sanctions rigoureuses, ainsi qu'à renforcer les capacités des organismes gouvernementaux chargés de mettre en œuvre la stratégie, en plus des leaders communautaires et de la société civile.

De son côté, la troisième stratégie nationale de lutte contre la traite des êtres humains s'est appuyée sur les réalisations des stratégies précédentes pour développer un système intégré de lutte contre la traite des êtres humains, en mettant l'accent sur l'axe de la protection, notamment à la lumière des conditions économiques, sociales et des crises politiques successives qui affectent le monde et la région, et auxquelles l'Égypte, comme d'autres pays, est confrontée.

Les années 2020-2023 ont été marquées par une activité intense de la part du Comité national et de tous ses partenaires gouvernementaux pour protéger les citoyens égyptiens et étrangers sur son territoire des griffes des réseaux de trafic de migrants et de traite des êtres humains, dans le cadre des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 et de son impact négatif sur les opportunités d'emploi. Les années 2020-2023 ont été marquées par une activité intense de la part du Comité national et de tous ses partenaires gouvernementaux pour protéger les citoyens égyptiens et étrangers sur son territoire des griffes des réseaux de migrants et de traite des êtres humains, dans le cadre des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 et de son impact négatif sur les opportunités d'emploi. Les années 2020-2023 ont été marquées par une activité intense de la part du Comité national et de tous ses partenaires gouvernementaux pour protéger les citoyens égyptiens et étrangers sur son territoire des griffes des réseaux de trafic de migrants et de traite des êtres humains, dans le cadre des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 et de son impact négatif sur les opportunités d'emploi. Les années 2020-2023 ont été marquées par une activité intense de la part du Comité national et de tous ses partenaires gouvernementaux pour protéger les citoyens égyptiens et étrangers sur son territoire des griffes des réseaux de trafic de migrants et de traite des êtres humains, dans le

L'Égypte, consciente de la gravité de la traite des êtres humains, a adopté une vision globale de la lutte contre la traite des êtres humains et l'émigration clandestine. Elle a mis l'accent sur la dimension pénale et la protection des droits de l'Homme, et a adhéré tôt à toutes les conventions internationales pertinentes, telles que la Convention de la lutte contre l'esclavage



L'Autorité de Contrôle Administratif a remporté des succès importants dans les opérations de surveillance, de lutte et d'arrestation des gangs de traite des êtres humains. Les affaires qu'elle a réussi à appréhender sont devenues des modèles étudiés dans les formations et les campagnes de sensibilisation des organismes chargés de l'application de la loi.

cadre des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 et de son impact négatif sur les opportunités d'emploi. Les années 2020-2023 ont été marquées par une activité intense de la part du Comité national et de tous ses partenaires gouvernementaux pour protéger les citoyens égyptiens et étrangers sur son territoire des griffes des réseaux de trafic de migrants et de traite des êtres humains, dans le cadre des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 et de son impact négatif sur les opportunités d'emploi.

Les années 2020-2023 ont été marquées par une activité intense de la part du Comité national et de tous ses partenaires gouvernementaux pour protéger les citoyens égyptiens et étrangers sur son territoire des griffes des réseaux de trafic de migrants et de traite des êtres humains, dans le cadre des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 et de son impact négatif sur les opportunités d'emploi.

En accord avec l'approche internationale qui lie la lutte contre les crimes de traite des êtres humains et de corruption, des compétences spécifiques en matière de lutte contre la traite des êtres humains ont été ajoutées à l'Autorité de contrôle administratif en vertu de sa loi de création n° 54 pour l'année 1964 et telle que modifiée par la loi n° 207 pour l'année 2017. Cette étape représente un changement radical dans la pensée et l'approche de la lutte contre la criminalité, car elle relie l'aspect pénal au processus de blanchiment d'argent et à la corruption. En conséquence, l'Autorité de contrôle administratif a rejoint le Comité national de coordination, qui lutte désormais contre l'émigration clandestine en plus de la traite des êtres humains. Elle est devenue un organisme directement rattaché au Premier ministre et compte 30 ministères et organismes, ainsi que les trois conseils nationaux des droits de l'Homme.

Depuis lors, l'Autorité de contrôle administratif a remporté des succès importants dans les opérations de surveillance, de lutte et d'arrestation des gangs de traite des êtres humains. Les affaires qu'elle a réussi à appréhender sont devenues des modèles étudiés dans les formations et les campagnes de sensibilisation des organismes chargés de l'application de la loi.

La vision de l'Égypte en matière de lutte et de surveillance repose sur le fait que ces crimes sont liés à la corruption et au blanchiment d'argent. L'Autorité de contrôle administratif, en collaboration avec l'Unité de lutte contre le blanchiment d'argent de la Banque centrale, est seule responsable du suivi des affaires de blanchiment d'argent, ce qui contribue à réduire et à limiter la criminalité.

Compte tenu des gains générés par ces crimes, il est nécessaire de trouver un moyen approprié de dissimuler les revenus et les profits considérables obtenus. C'est là que le rôle de l'Autorité se manifeste dans la découverte des plans criminels, en particulier à ce stade semi-final du crime, à savoir la dissimulation des preuves et la tentative de blanchiment d'argent pour qu'il paraisse propre et effacer à jamais les traces des crimes punissables commis par les gangs criminels.

L'Autorité de contrôle administratif joue un rôle éducatif en partageant son expérience unique dans ce domaine avec les organismes chargés de l'application de la loi pour les sensibiliser à ce lien important qui peut conduire à l'identification des auteurs.

Soucieuse de renforcer les partenariats avec toutes les parties nationales concernées par le dossier de la lutte contre la criminalité, en partant de la pleine conscience de l'importance de la coopération entre les institutions actives en République arabe d'Égypte, et à la lumière du mandat du comité d'élaborer des programmes de formation et de renforcer les capacités des acteurs de la lutte contre les crimes de traite des êtres humains et de trafic de migrants, le comité national a veillé à la conclusion d'un protocole de coopération avec l'Autorité de contrôle administratif en 2022 pour activer les opérations de formation et de sensibilisation conjointes. L'Académie de lutte contre la corruption est considérée comme pierre angulaire du soutien porté à cette coopération, dans le cadre de la divulgation et du renforcement des principes tant de gouvernance administrative que de direction éclairée, afin de réaliser le développement durable conformément à la perspective de l'Égypte 2030. Cela s'appuie sur le fait que l'Autorité compte sur des cadres humains hautement qualifiés et très bien



Les participants à l'atelier "Renforcer les capacités des inspecteurs du travail à identifier et orienter les victimes de la traite des êtres humains" à l'Académie égyptienne de lutte contre la corruption

La Stratégie nationale de lutte contre l'émigration clandestine vise à protéger les catégories les plus vulnérables à l'exploitation par les passeurs, notamment les jeunes, les enfants non accompagnés, leurs familles et les migrants en situation irrégulière en Égypte. Elle vise également à dissuader et à punir les passeurs et les trafiquants d'émigrés par des mesures et des sanctions rigoureuses

formés, aussi bien qu'elle est toujours prête à prendre efficacement part aux plans de développement de l'Etat.

La coopération du Comité national avec l'Autorité de contrôle administratif compte parmi les modèles de coopération et de partenariat nationaux réussis. Le comité national recourt, en fait, à l'Autorité de contrôle administratif pour répondre aux rapports et questionnaires internationaux ayant traités aux crimes d'émigration illégale et de trafic de chair humaine. En collaboration avec l'Académie de lutte contre la corruption, le comité national tient des stages de formation en faveur des membres de l'Autorité en matière de crime de trafic de chair humaine et de contrebande des émigrés, dans le but de promouvoir la connaissance du personnel de l'Autorité quant aux éléments constitutifs des deux crimes, le cadre législatif y afférent et la dimension humaine de les combattre. Par ailleurs, l'Académie abrite de nombreux stages de formation organisés par le comité national en faveur des catégories visées parmi les gens de l'information et les inspecteurs du travail.

Dans le cadre du développement, par le comité national, des programmes et cours de sensibilisation destinés à toutes les instances concernées par les opérations de surveillance et de lutte, l'on recourt aux experts pour faire des démonstrations à cet effet. L'Autorité de contrôle administratif a pris largement part à ce propos. Ses représentants ont participé à des cours pratiques dans des ateliers de travail portant sur un simulacre de procès en matière de contrebande des émigrés et de trafic de chair humaine en faveur des autorités d'application de la loi, du ministère de la défense, du ministère de la justice et du parquet général.

Parmi les sujets qui ont fait l'objet de coopération entre l'Autorité et le Comité national figure celui des formes nouvelles de trafic de chair humaine...les criminels et les malhonnêtes tiennent toujours à développer leurs méthodes pour prendre leurs victimes au piège,

La coopération du Comité national avec l'Autorité de Contrôle Administratif compte parmi les modèles de coopération et de partenariat nationaux réussis. Le comité national recourt, en fait, à l'Autorité de Contrôle Administratif pour répondre aux rapports et questionnaires internationaux ayant traités aux crimes d'émigration illégale et de trafic de chair humaine. En collaboration avec l'Académie égyptienne de lutte contre la corruption, le comité national tient des stages de formation en faveur des membres de l'Autorité en matière de crime de trafic de chair humaine et de contrebande des émigrés

aussi bien qu'à recourir aux moyens électroniques les plus sophistiqués afin d'atteindre leurs buts.

Notant que les gangs criminels appliquent ces techniques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Nous trouvons, donc, beaucoup d'annonces frauduleuses offrant des emplois soit en Égypte ou à l'étranger ; de bureaux de travail non-autorisés qui exercent toute sorte d'exploitation des Égyptiens, mais aussi des étrangers résidant en Égypte en leur délivrant des visas et des contrats de travail falsifiés ; et, d'actes d'extorsion commis par des gens malhonnêtes contre des femmes et des filles qui manquent d'expérience. Or, poursuite et dissuasion constituent un moyen idéal de protéger l'individu et la société contre ces maux.

Pour sa part, l'Autorité de contrôle administratif s'intéresse à un volet législatif assez important. Il s'agit de la protection tant des témoins que des dénonciateurs concernant les crimes de corruption, étant donné que cela présente un facteur auxiliaire qui incite le citoyen à dénoncer de tels crimes que les malfaiteurs sont soucieux de cacher aux autorités d'application de la loi...or, le projet de loi précité est en cours d'étude et de rédaction.

La coopération entre l'Autorité et le comité national dépasse le plan national pour atteindre le plan régional, voire international dans le but d'avoir connaissance des meilleurs modèles réussis dans le domaine de surveillance et de lutte, aussi bien que d'offrir l'expérience pionnière de l'Égypte à ses frères arabes et africains.

L'Autorité a pris part à « la Conférence régionale sur la coopération internationale en matière de questions pénales relatives à la traite des humains et au trafic des clandestins, et de poursuite des auteurs », tenue à Charm El Cheikh en juillet 2023. Cette conférence vise à soutenir les Etats participant de l'Ouest et du Nord de l'Afrique aux efforts de prévention et de lutte contre le crime organisé transnational, la traite des humains et le trafic des clandestins. Elle tient à renforcer les potentiels collectifs des Etats participants afin de lutter contre ces crimes horribles, grâce au traitement des défis croissants que présentent la traite des humains et le trafic des clandestins.

Par ailleurs, l'Autorité de contrôle administratif a effectué des visites sur le terrain dont la visite de haut niveau en Espagne, avec différentes instances nationales telles que les membres du comité national qui représentent le ministère de l'intérieur ; le parquet général ; le ministère d'Etat chargé des migrations et des affaires des expatriés égyptiens ; l'unité de lutte contre le blanchiment des fonds et le financement du terrorisme ; l'organisme central de mobilisation publique et de statistiques ; le conseil national des droits de l'homme ; et, le conseil national pour la mère et l'enfant, dans le but d'avoir connaissance de l'expérience espagnole concernant la surveillance

La vision de l'Égypte en matière de lutte et de surveillance repose sur le fait que ces crimes sont liés à la corruption et au blanchiment d'argent. L'Autorité de contrôle administratif, en collaboration avec l'Unité de lutte contre le blanchiment d'argent de la Banque centrale, est seule responsable du suivi des affaires de blanchiment d'argent, ce qui contribue à réduire et à limiter la criminalité.

et la lutte contre le trafic des clandestins et la traite des humains, dans le cadre de la mise à exécution du projet de « la gouvernance des migrations grâce au soutien institutionnel » financé par l'Union européenne en collaboration avec l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement AECID.

En outre, l'Autorité a pris part à la visite effectuée au Royaume des Pays-Bas, dans le cadre du programme de lutte contre la traite des humains en Égypte mis à exécution en collaboration avec l'Organisation internationale du travail en Égypte et financé par le Département d'Etat américain, dans le but de se mettre au courant des meilleures pratiques et d'échanger les expériences en ce qui concerne la gestion des refuges pour les victimes de la traite des humains et de la violence familiale, aussi bien que la protection de ces victimes, étant donné que les Pays-Bas sont à la tête des pays qui luttent contre la traite des humains à travers le monde entier. Or, cette visite a contribué au transfert et à l'échange des connaissances techniques en matière de lutte contre le crime et a permis à l'Autorité de se tenir informée des Règlements intérieurs, d'assurer la coordination et d'établir des contacts tant avec les instances chargées de dispenser aux victimes des services sociaux, psychologiques et médicaux, qu'avec les mécanismes d'intégration des victimes dans la société. La délégation participante comptait entre autres, des responsables du secrétariat technique du comité national et du ministère de la solidarité sociale. Il en est de même pour la visite en Arménie pour connaître les meilleures pratiques et échanger les expériences ayant trait au retour et à la réintégration des émigrés.

S'ajoute à ce qui précède la représentation de l'Autorité dans la délégation égyptienne prenant part à la table ronde tripartite, composée de l'Égypte, la Tunisie et le Maroc avec la participation du Bahreïn, en vue d'échanger les expériences et les meilleures pratiques dans le domaine de lutte contre la traite des humains. Au cours de cette séance, les discussions portaient sur différents aspects d'une telle lutte, y l'impunité, de même que le rôle des instances d'application de la loi dans la protection des victimes et témoins. Chaque Etat a présenté une participation marquante quant au rôle de ses instances concernant la lutte contre la traite des humains, la garantie des droits des victimes, la garantie de jugements équitables, ainsi que la coordination des efforts sur les plans national et régional. Ces débats ont mis en exergue l'importance de la coopération entre les instances actrices en matière de justice pénale sur les plans national et régional.

Nous pouvons conclure que la coopération étroite entre le comité national de coordination et l'Autorité de contrôle administratif assurerait une certaine complémentarité dans les domaines pertinents, notamment en ce qui concerne la lutte contre les crimes de migration clandestine et de traite des humains, de manière à aller de pair avec les principaux axes de la stratégie de lutte contre la corruption 2023-2030, aussi bien qu'à réaliser les objectifs de celle-ci, particulièrement ceux portant sur les structures législative et judiciaire susceptibles de soutenir la lutte contre la corruption ; de parvenir à la justice complète ; de construire les capacités d'instances aptes à combattre la corruption et à appliquer la loi ; de créer une société consciente des dangers que présente la corruption, capable de la combattre ; ainsi que de promouvoir la coopération tant internationale que régionale efficace dans le domaine de la lutte contre la corruption.